The Ministry of Financial Institutions

1987 Annual Report

Ontario Ministry of Financial Institutions

88-05229/

Cover: The executive of the Ministry of Financial Institutions meets weekly with the deputy minister to discuss issues and operations. Pictured here are Don Reid, director of the Loan and Trust Corporations Branch; Angie Stevens, executive assistant in the Finance and Administration Branch; Robert Hawkes, superintendent of the Pension Commission of Ontario, and Harold Sookdeo, who directs the Motor Vehicle Accident Claims Fund.

Honourable Lincoln Alexander
Lieutenant Governor Of Ontario

The Ministry of Financial Institutions is pleased to submit its annual report of operations for the fiscal year 1986/87.

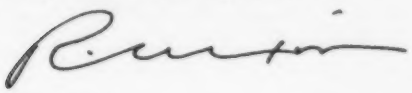

Robert Nixon,
Minister,
January, 1988.

Table of Contents

Minister's Message	4
Deputy Minister's Message	5
Deposit Institutions Division	6
Credit Unions and Co-operatives	6
Loan and Trust	6
Insurance Division	8
Motor Vehicle Accident Claims Fund	9
Facility Association	9
Ontario Share and Deposit Insurance Corporation	9
Registered Insurance Brokers of Ontario	9
Administration and Policy	10
Finance and Administration	10
Investigations	10
Legal Services	10
Policy and Planning	11
Ontario Securities Commission	12
Pension Commission of Ontario	14
Legislation Administered	15
Financial Statements	16
Organization of the Ministry	18

Minister's Message

A commitment to sensible and effective regulation was made by the Ministry of Financial Institutions during the first year of its existence.

To ensure this, we are re-regulating financial institutions to give all participants the opportunity to compete in both the domestic and international arenas of finance.

In addition, we respond to current concerns by developing innovative solutions to the liability insurance crisis and appointing task forces to make recommendations on no-fault auto insurance and indexing pension benefits.

Plans to open up the Ontario security business and the new legislation for loan and trust companies are among the year's initiatives that demonstrate our desire to reinforce the stability of our financial institutions, while providing room for innovation and growth.

I would like to thank the many business and consumer groups whose participation in the policy process contributed to our accomplishments.

And, I would also like to congratulate the hard-working staff at our ministry, the Ontario Securities Commission and the Pension Commission of Ontario for making the first year of the Ministry of Financial Institutions so productive.

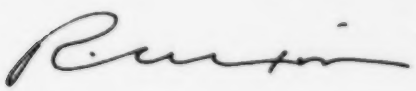

Robert Nixon

Deputy Minister's Message

With nine major bills being ushered through the legislature and a flurry of activity, it's hard to believe that the Ministry of Financial Institutions is only one year old.

Since its creation as a separate entity from the Ministry of Consumer and Commercial Relations on April 1, 1986, the 450 employees of the ministry and commissions have demonstrated enormous enthusiasm and energy. They are to be congratulated for making possible important reforms in the regulation of the financial institutions and services that come under provincial jurisdiction.

The co-operation and co-ordination of the divisions responsible for deposit institutions and insurance, along with the Ontario Securities Commission and the Pension Commission of Ontario, have created our effective working team.

It's been a busy, often hectic year, one in which we demonstrated that a small ministry can carry a big load with professionalism and dedication.

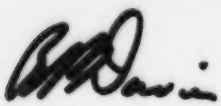

Bryan Davies

Deposit Institutions Division

Protecting consumer deposits
while promoting a flexible
financial marketplace

Credit Unions and Co-operatives Services

Continuing efforts to promote the economic well-being of Ontario's credit union/caisse populaire system inspired the bilingual publication in August of the 'Program for Change' discussion paper. CU/CPs represent combined assets of $7.9 billion, an increase of almost a billion dollars over last year.

The paper was followed by a six-month consultative process involving regional meetings in North Bay, Sudbury, Ottawa, Windsor, St. Catharines, Toronto, Sault Ste. Marie, Thunder Bay, Kapuskasing and Kenora. These discussions attracted more than 1,000 industry representatives and drew more than 1,200 letters to the branch and 300 formal submissions, containing valuable comment from both the industry and the public.

Modifications to the program, made public in late March, came as a direct result of this input. Those sections not requiring legislative amendments were implemented immediately.

These efforts to improve and standardize the conduct of business were enhanced through the branch's new computer system. Originally installed in 1985, the system is now fully operational, allowing the branch on-line communications with the Ontario Share and Deposit Insurance Corporation.

The system facilitates monitoring of institutions, to check for compliance with regulatory requirements. It is also being used to develop financial and business standards for credit unions and caisses populaires.

Consultation took place during the year with representatives of worker, farm and housing co-operatives and ministries serving these groups. Draft amendments to legislation were reviewed during the year based on submissions resulting from these discussions.

Fast facts:

Ontario credit union and caisse populaire members:	1.8 million
Credit unions and caisses populaires:	827
Co-operatives established during the year:	59
Ontario co-operatives operating:	922
Assets represented by the industry:	$7.9 billion
Co-operative assets (estimated):	$540 million

Loan and Trust

Improved protection of consumer depositors was the chief aim of the Loan and Trust Corporations Act, which received second reading in November. As well as promoting public confidence in the industry, the bill contained provisions to expand investment powers for the corporations involved and modernize the rules governing them.

One section, for example, requires at least half of the directors of a loan or trust firm to be "outside directors," defined as those who are neither company officers nor holders of more than five per cent of the company's voting shares. The new legislation also clarifies, for the first time, that its provisions do not apply to bank mortgage loan subsidiaries.

The first commercial bill available in both English and French, the Loan and Trust Corporations Act was in clause-by-clause review at year-end. Proclamation is expected in the 1987/88 session.

The financial operations of companies regulated by the Credit Unions and Co-operatives Branch are monitored in the financial and business standards section. Nardeo Sham, left, and Brian Smith are among the staff charged with this task.

The extensive review of loan and trust legislation was precipitated by the same circumstances that, in 1983, led to the takeover of three trust companies by the registrar of loan and trust corporations. Two of these firms remain under his stewardship, although their day-to-day operations continue to decline and their physical assets are being liquidated.

Technological advances in the branch allowed for the enhancement of a data base which provides a monitoring system for the industry.

Legal proceedings were initiated promptly against firms that failed to file financial statements. Proceedings were stayed, in one case, however, when notification of impending legal action led to immediate compliance by the firm.

Branch representatives continued a co-operative effort with their federal and provincial counterparts to promote uniform supervisory, regulatory and reporting practices in financial institutions across the country.

Fast facts:

Loan and trust firms monitored and regulated by the branch:	88
Including:	
Provincially incorporated:	26
Incorporated elsewhere:	62

Serving the public

Operations of the Deposit Institutions Division focus on protecting consumer deposits and promoting a flexible investment marketplace in which financial institutions can thrive.

The division regulates and registers loan and trust companies, credit unions and caisses populaires. It also incorporates co-operative institutions.

The daily operations and corporate structure of the institutions are monitored by the division to ensure compliance with regulations and guidelines.

These regulations and guidelines are carefully aligned to control without unduly restricting the institutions, in order that they will be in a position to maintain profitable operations, stability and serve Ontario residents.

Acts administered:

Co-operative Corporations Act
Credit Unions and Caisses Populaires Act
Guarantee Companies Securities Act
Loan and Trust Corporations Act
Ontario Credit Union League Act

Superintendent of Deposit Institutions:

J.J. Wilbee

Director of Loan and Trust Operations:

D.J. Reid

Director of Credit Unions and Co-operatives Services:

T.T. Robins

Insurance Division

Making consumer coverage available from financially viable insurers

Efforts initiated last year to address cost and capacity problems in the Ontario insurance industry began to reach fruition through the year.

The Ontario Task Force on Insurance tabled its report in May, identifying issues and presenting proposed areas for consideration. One important issue identified by the task force, auto insurance, is now being reviewed in detail by an inquiry lead by Mr. Justice Coulter A. Osborne.

The Market Assistance Program, established last year to deal with liability coverage difficulties, responded to more than 4,500 calls from non-profit organizations and small business. The program assisted callers by providing information and arranging insurance coverage through Ontario Liability Insurance (OLI). These 38 insurers were organized by the division to provide liability coverage to those unsuccessful in arranging insurance through the conventional marketplace.

Several changes to legislation and regulation were also completed during the year. An amendment to the Insurance Act established the framework for a general insurance compensation fund. Another, extending the investment powers of farm mutual insurance companies and enabling them to establish subsidiaries, received royal assent in February. Regulations were passed to ensure life insurance agents were committed to consumer service by requiring them to make life insurance a full-time, rather than part-time, career.

Legislation and regulations were enacted to regulate the Canadian Insurance Exchange and its member syndicates and brokers.
The first three reciprocal insurance exchanges established in the province were licensed, effective Jan. 1, 1987, providing insurance for school boards and lawyers. Reciprocals, an alternative to the form of insurance purchased in the conventional marketplace, have been fostered and publicized by the division.

Co-operation continues with other ministries to resolve insurance difficulties being experienced by their client groups.

The year ended with a delegation from the ministry travelling to Europe to encourage participation in the Ontario financial and insurance markets and for discussions with representatives of the European financial communities. Among those accompanying the minister on this mission were John Weir, superintendent of insurance; the Honourable Mr. Justice Coulter A. Osborne, chairman of the Inquiry into Motor Vehicle Accident Compensation in Ontario; John Laskin, commission counsel; and Edward Belton, president of the Canadian Insurance Exchange.

Fast facts:

Companies licensed to write insurance in Ontario:	560
Rate filings reviewed under	
Compulsory Automobile Insurance Act:	3
Rate filings reviewed under the	
Prepaid Hospital and Medical Services Act:	5
Hearings regarding corporate licences:	2
Hearings regarding agent licences:	7

Cathy Ball manages an administrative staff of six in the Office of the Superintendent of Insurance, including Paul Simms, clerk in the office's central records unit.

Serving the public

Because most residents of Ontario carry insurance in some form, whether it is home contents, automobile or liability insurance, the decisions made in the Office of the Superintendent of Insurance touch the lives of almost everyone in the province.

The challenge faced by the office is to ensure that coverage is available to consumers who require it, and that insurers are financially capable of paying on claims of policy holders and others. This is achieved through monitoring the operations of insurers and responding to consumer complaints. Action is taken to develop innovative solutions to problems in the insurance marketplace.

Acts administered:

Canadian Insurance Exchange Act
Compulsory Automobile Insurance Act
Guarantee Companies Securities Act
Insurance Act
Investment Controls Act
Marine Insurance Act
Prepaid Hospital and Medical Services Act
Registered Insurance Brokers Act

Superintendent of Insurance:
John Weir

Director of Insurance Operations:
Edward J. Wells

Motor Vehicle Accident Claims Fund:
Just over $4.5 million was paid out to motor-vehicle-accident victims during the year by the Motor Vehicle Accident Claims Fund. New claims registered during the year with the fund totalled 769. At year-end, 1,094 claims were outstanding with a total estimated liability of $7 million, or an average of almost $6,400 per claim.

The year's operating surplus of $5.9 million, added to the previous surplus, created a fund balance of $10.9 million. This surplus is due in part to increased collection efforts during the year, along with interest earned on the balance and cyclical fluctuation of driver's licence fees.

Serving the public
The Motor Vehicle Accident Claims Fund compensates motor-vehicle-accident victims in Ontario who are not covered by insurance. Although compulsory automobile insurance was introduced in 1979, the fund remains the only recourse to victims of accidents caused by uninsured or unidentified vehicles where the victims are not otherwise covered by insurance. It continues to compensate victims of accidents that occurred before the introduction of compulsory insurance as well, but these claims decrease in number annually.

Acts administered:
Motor Vehicle Accident Claims Act

Director:
Harold Sookdeo (Acting)

Independent Agencies
In addition to the commissions reporting directly to the minister, the organizations listed below operate independently under ministry legislation.

- The Facility Association is an insurance industry organization which maintains a residual market insurance pool to provide automobile insurance for drivers having difficulty obtaining insurance, usually because of high-risk exposure.

It reports through the Superintendent of Insurance under the Compulsory Automobile Insurance Act. The superintendent prepares an annual report on its operations for the legislature.

- The Ontario Share and Deposit Insurance Corporation is a self-supporting Ontario Crown corporation with the primary role of providing deposit insurance for credit unions and caisses populaires. It publishes its own annual report.

- The Registered Insurance Brokers of Ontario (RIBO) registers and regulates general insurance brokers. It does not include life-health insurance.

RIBO reports through the Superintendent of Insurance under the Registered Insurance Brokers Act. The superintendent makes an annual examination and reports on its operations for the legislature.

Administration & Policy

Providing support throughout the ministry

Finance and Administration

■ Office of the Executive Co-ordinator

In this first year of operation of the ministry, the Executive Co-ordinator's office was established as a vital conduit for various support services.

These services, provided by the Ministry of Consumer and Commercial Relations, include accounting, auditing, human resources and communications.

The Executive Co-ordinator, along with a small administrative staff, funnels requests from program areas for these services to the appropriate office and ensures services are provided as required. The office also maintains a general overview of administrative aspects of the ministry to ensure compliance with ministry policy and maintenance of administrative standards.

■ Investigations Branch

This branch offers a different kind of support to the divisions of the ministry. Special constables investigate suspicious conduct among institutions registered with the ministry, loan and trust firms, credit unions, co-operatives and insurance companies. In reporting on these operations investigators may suggest remedial action, corrective procedures or prosecution in cases where ministry acts have been violated.

During the past year, investigations were conducted in concert with various police forces across Ontario. These related to apparent violations under the Insurance, Canadian Insurance Exchange, Credit Unions and Caisses Populaires, Loan and Trust Corporations, Pension Benefits and Mortgage Brokers acts.

Fast facts:

Investigations conducted:	139
Regulatory hearings under the Insurance Act:	7
Investigations related to licence applications:	5,320

Serving the ministry

Through its two offices, the division provides administrative and investigative support to the Deposit Institutions and Insurance divisions of the ministry. The need for serving these common needs through the division is intended to promote efficient delivery of service and eliminate duplication of effort and expertise.

Executive Co-ordinator:
Dan Rivet

Director of Investigations:
Phil Yakubovich

Legal Services

During the year, the following ministry legislation received royal assent:

■ **Canadian Insurance Exchange Act, 1986,** which sets out the rules, procedures, structure and operations of the Canadian Insurance Exchange, a non-profit corporation to centrally place and underwrite insurance and reinsurance by its members;

■ **Insurance Amendment Act, 1986** (Farm Mutuals), to increase investment powers of farm mutual insurance companies and permit them to invest in wholly owned joint-stock insurance companies;

■ **Securities Amendment Act, 1986,** which includes a regulatory framework for clearing agencies, new provisions regarding take-over and issuer bids, and new rules and penalties for violations related to insider trading;

■ **Insurance Amendment Act, 1986** (General Compensation Plan), which creates a compensation plan for policy-holders and claimants when property and casualty insurance companies become insolvent.

In addition, two acts replacing existing legislation were given first and second reading, before being carried over on the order paper for the following session:

■ **Loan and Trust Corporations Act, 1986,** which provides improved regulation in such areas as depositor protection, managerial responsibilities, conflict of interest, and self-dealing;

■ **Pension Benefits Act, 1986,** which implements the pension reform consensus developed over the last few years by government representatives across Canada and makes pension benefits conform with the Charter of Rights and Freedoms.

The Ministry of Financial Institutions Act, 1986, which provides the legislative framework for the ministry to fulfil its mandate, was given first reading during the year.

New or amending regulations were also passed under the following acts:

- Canadian Insurance Exchange Act
- Commodity Futures Act
- Co-operative Corporations Act
- Credit Unions and Caisses Populaires Act
- Insurance Act
- Investment Contracts Act
- Loan and Trust Corporations Act
- Mortgage Brokers Act
- Pension Benefits Act
- Securities Act

Marie Rounding, director of the Legal Services Branch, talks computers with Bob Rybak, assistant manager of systems user support, in Finance and Administration's computer centre.

Serving the ministry

Preparing new legislation and amendments to statutes and regulations for introduction in the legislature is a major responsibility of this branch. It also provides consultation and opinions on related ministry business. On behalf of the ministry, branch representatives also conduct prosecutions, appear at administrative hearings and monitor litigation.

Director:

Colleen Parrish (Acting)

Note:

When the ministry was restructured in November, 1986, the existing Policy, Planning and Legal Services Branch was divided into two separate offices, as indicated here. A director of Legal Services was not appointed until after year-end.

Policy and Planning Branch

During the year, the Policy and Planning Branch contributed research and analysis on many i iatives undertaken by the ministry, including:

- passing the new Loan and Trust Corporations Act and the Pension Benefits Act;
- revisions to the Insurance Act to create a general compensation fund and to broaden the investment powers of farm mutual insurance companies;
- establishing an independent task force to examine the tort system for compensation for injury by automobile accident and the consequences of implementing a no-fault automobile accident insurance scheme;
- establishing an external working group to determine an appropriate formula and phase-in procedures for inflation protection in private pension plans;
- the Program for Change, a framework to rehabilitate Ontario's credit union and caisse populaire movement.

Acting on behalf of the ministry, the branch also takes part in many interministerial committees and liaises with other provinces and the federal government on issues of national scope. During the year the branch blended the implications of such issues as pension reform, free trade, international banking centres, tax reform and matters related to the re-regulation of financial institutions.

Other issues under study with the branch at year-end included automobile insurance and the special problems of liability insurance for specific groups such as social service programs and agencies funded by the Ontario government.

Serving the ministry

The Policy and Planning Branch manages the development and co-ordination of policy which can have a global impact on financial institutions. The branch reviews policies to ensure they meet the goals and objectives of the ministry. Advice and analysis of topical issues are provided to the deputy and senior management of the ministry.

In order to provide this analysis and co-ordination, the branch consults with and gathers input from other branches within the ministry and the Securities and Pension commissions. The branch also consults with regulated industries, other governments, the academic community and the public.

Director:

Colleen Parrish

Ontario Securities Commission

Promoting fair play in the financial marketplace

The Ontario Securities Commission's mandate to protect investors while promoting an active marketplace made international headlines during the year.

To ensure Ontario's securities industry is a viable competitor in the booming international market, the commission developed a framework for a new regulatory system. The result was heralded as Ontario's "Big Bang" – the name given to the culmination of massive regulatory reform in London, England, last year.

Based on input from all sectors, the new rules will open doors to increased foreign participation in Ontario's securities industry, when they become effective June 30, 1987. Ownership of Ontario securities dealers by Canadian financial institutions, such as banks, insurance firms and trust companies, and non-financial investors will also be allowed.

Legislation for most of these historic moves will be in place early in the new fiscal year, ensuring continued protection for investors.

In the midst of these and other preparations for international expansion, Ontario's commitment to promoting investor confidence was underlined on the home front by the OSC's focus on such issues as insider trading and take-over bids. A high-profile court case involving Canadian Tire Corporation Ltd. was particularly important. To prevent an abuse of shareholder rights, the OSC stopped a proposed sale of the firm by the controlling shareholders at $160 per share while no bid was being made for the minority's shares. The commission's ruling was upheld on appeal at two judicial levels and was greeted as a timely reinforcement of Ontario's emphasis on fair dealings.

A number of other hearings and investigations handled by the OSC involved criminal charges related to securities fraud and improper trading practices. Trading in unlisted securities got a major boost this year with the inception of the Canadian Over-the-Counter Automated Trading System (COATS). Providing more up-to-date information about trading in over-the-counter (OTC) stocks, the computer-based system is run with help from the Toronto Stock Exchange, which was also involved in development of the project. The system is designed to make OTC stocks more visible and liquid, a particular benefit for junior mining enterprises in their quest for funding.

Public hearings were held as the commission explored new policy options, promoting further improvements in financing opportunities for junior resource companies.

The OSC also addressed such issues as uses of brokerage commissions, disclosure of executive compensation, defensive tactics on take-over bids, and timely filing of financial statements. A task force was formed to study methods of improving corporate communications with shareholders whose securities are not held in their own names, and to advise a national system to re-enfranchise such shareholders.

Syl Forestieri co-ordinates the many word processing functions that go into producing the 200-page OSC Bulletin, distributed each week throughout the Canadian investment community.

Serving the public

Responsible for regulating the province's securities industry, the OSC is charged with promoting investor confidence and involvement in the capital marketplace.

These goals are achieved through the commission's statutes, supported by such self-regulatory organizations as the Toronto Stock Exchange, Toronto Futures Exchange and Investment Dealers Association of Canada. The commission also evaluates and approves new securities offered to the public, investigates regulatory infractions, and oversees the activities of the Toronto exchanges.

An appointed tribunal rules on specific issues, conflicts and market events and formulates policies and proposals for new regulations.

Acts administered:
Commodity Futures Act
Deposits Regulation Act
Securities Act
Toronto Futures Exchange Act
Toronto Stock Exchange Act

Commission Chairman:
Stanley M. Beck

Vice-Chairman:
Charles Salter

Director:
Ermanno Pascutto

Deputy Director of Registration:
C.E. Goad

Deputy Director of Enforcement:
John F. Leybourne

Deputy Director of Corporate Finance:
Robert E. Steen

Deputy Director of Commodity Futures:
David D. Walters

The Pension Commission of Ontario

Promoting improvement in employee-sponsored pension plans

Significant legal decisions in 1986 concerning the withdrawal of surplus pension funds fuelled an important debate in the union movement, the media and the provincial legislature. This resurrected an equally important debate on inflation protection for pensions. Both issues combined to create a year of unprecedented change and challenge for the Pension Commission of Ontario.

The debates culminated on Dec. 9, when the government's commitment to indexing pensions was reaffirmed by appointing a task force to determine the most appropriate formula and phase-in procedures for inflation protection. The three-member task force is expected to report in December, 1987.

When the task force was announced, an immediate moratorium on pension surplus withdrawals was also imposed. It will remain in effect until the task force report is complete and a mandatory inflation protection program is in place.

During the eight months prior to the moratorium, 24 applications for refunds of surplus from ongoing plans were reviewed by the commission, approving the withdrawal of $42,325,000. As well, 67 plans were wound up and refunds of surpluses totalling $38,666,000 were approved.

The Minister's announcements helped clear the way for important pension reforms which had already received "majority consensus" across all Canadian jurisdictions. In December, the Pension Benefits Act was introduced in the legislature.

Under the proposed legislation, full-time employees may join their pension plan after two years of service, regardless of their age. Part-time employees may join after two years of service if they have either earned at least 35 per cent of the Canada Pension Plan's "years maximum pensionable earnings" or have 700 hours of employment in two consecutive years. Benefits accruing after the effective date of the legislation will be vested and locked-in after two years' membership in a pension plan, irrespective of age. The proposed legislation also requires employers to fund, at termination, retirement or death, at least one-half of a member's benefit accrued after the effective date of the legislation. Provision has also been made for prescribed rates of interest on employee contributions on his or her termination, to ensure plan members benefit from investment earnings.

At year-end the proposed act was with the Standing Committee on General Government for review.

The additional workload placed on the commission by pension reform created a need for a full-time chairman. On Sept. 26, John P. Kruger was appointed to the position.

Persuant to his review of the commission's activities and its future needs, a significant restructuring of the commission took place. Two new divisions were created, the existing pension review structure was strengthened, and new computer systems were introduced.

Regulating approximately 60 per cent of all pension plans in Canada, Ontario plays an important leadership role in pension reform. Restructuring the commission enabled it to be a strong leader – dynamic, accurate and equipped to face the realities of the future.

Serving the public

Established in 1965 to promote the establishment, extension and improvement of employee-sponsored pension plans in the province, the Pension Commission of Ontario today monitors some 11,000 plans covering approximately 1.8 million employees. It is estimated the commission monitors assets in excess of $80 billion, including both private and public sector pension plans.

The commission also administers the Pension Benefits Guarantee Fund, established in 1980 to protect participants of pension plans wound up with insufficient assets to cover their obligations. Ontario is the only Canadian province with such a fund.

Act administered:

Pension Benefits Act

Commission Chairman:

John P. Kruger

Superintendent of Pensions:

Robert Hawkes

Pension Benefits Guarantee Fund

(Reconciliation between March 31, 1986 audited financial statements and 1986 published report)

	($000s)
Pension Benefits Guarantee Fund	
Assets as of April, 1986	$6,204
Credits	
Employer premiums	$1,384
Investment earnings	$ 691
Debits	
Claims paid	$ 225
Cost of fund management	$ 30
Balance at March 31, 1987	$8,024

Legislation Administered

The following is a list of acts administered by this ministry.

Canadian Insurance Exchange Act, 1986
Central Trust Company Act, 1983
Commodity Futures Act
Compulsory Automobile Insurance Act
Co-operative Corporations Act
Credit Unions & Caisses Populaires Act
Crown Trust Company Act, 1983

Deposits Regulation Act

Guarantee Companies Securities Act

Insurance Act
Investment Contracts Act

Loan and Trust Corporations Act

Marine Insurance Act
Mortgage Brokers Act
Motor Vehicle Accident Claims Act

Ontario Credit Union League Limited Act, 1972
(unconsolidated and unrepealed)
Ontario Deposit Insurance Corporations Act

Pension Benefits Act
Prepaid Hospital and Medical Services Act

Registered Insurance Brokers Act

Securities Act

Toronto Futures Exchange Act, 1983
Toronto Stock Exchange Act, 1982

Financial Statement

Revenues

	1986-87		1985-86	
	$	%	$	%
Ministry Administration	**460,650**	**1.5**	–	–
Financial Standards				
Financial Institutions	**13,859,507**	**45.5**	17,180,751	56.0
Securities Commission	**6,391,714**	**21.0**	5,555,928	18.2
MVAC	**–**	**–**	–	–
Pension Plans	**2,404,869**	**7.9**	1,537,954	5.0
Sub-Total	**23,116,740**	**75.9**	24,274,633	79.2
Payment from Motor Vehicle Accident Claims Fund	**6,609,444**	**21.7**	6,198,702	20.2
Non-budgetary Expenditure	**726,511**	**2.4**	179,304	0.6
GRAND TOTAL MFI EXPENDITURES	**$30,452,695**	**100.0**	$30,652,639	100.0

Financial Statement

Expenditures

	1986-87		1985-86	
	$	%	$	%
Ministry Administration	**1,202,597**	**4.2**	43,681	0.3
Financial Standards				
Financial Institutions	**4,958,655**	**17.8**	3,697,152	22.6
Securities Commission	**7,666,412**	**27.5**	2,229,359	13.7
MVAC	**12,464,662**	**44.7**	9,688,345	59.3
Pension Plans	**1,622,712**	**5.8**	672,282	4.1
GRAND TOTAL MFI REVENUES	**$27,915,038**	**100.0**	$16,330,819	100.0

Organization of the Ministry

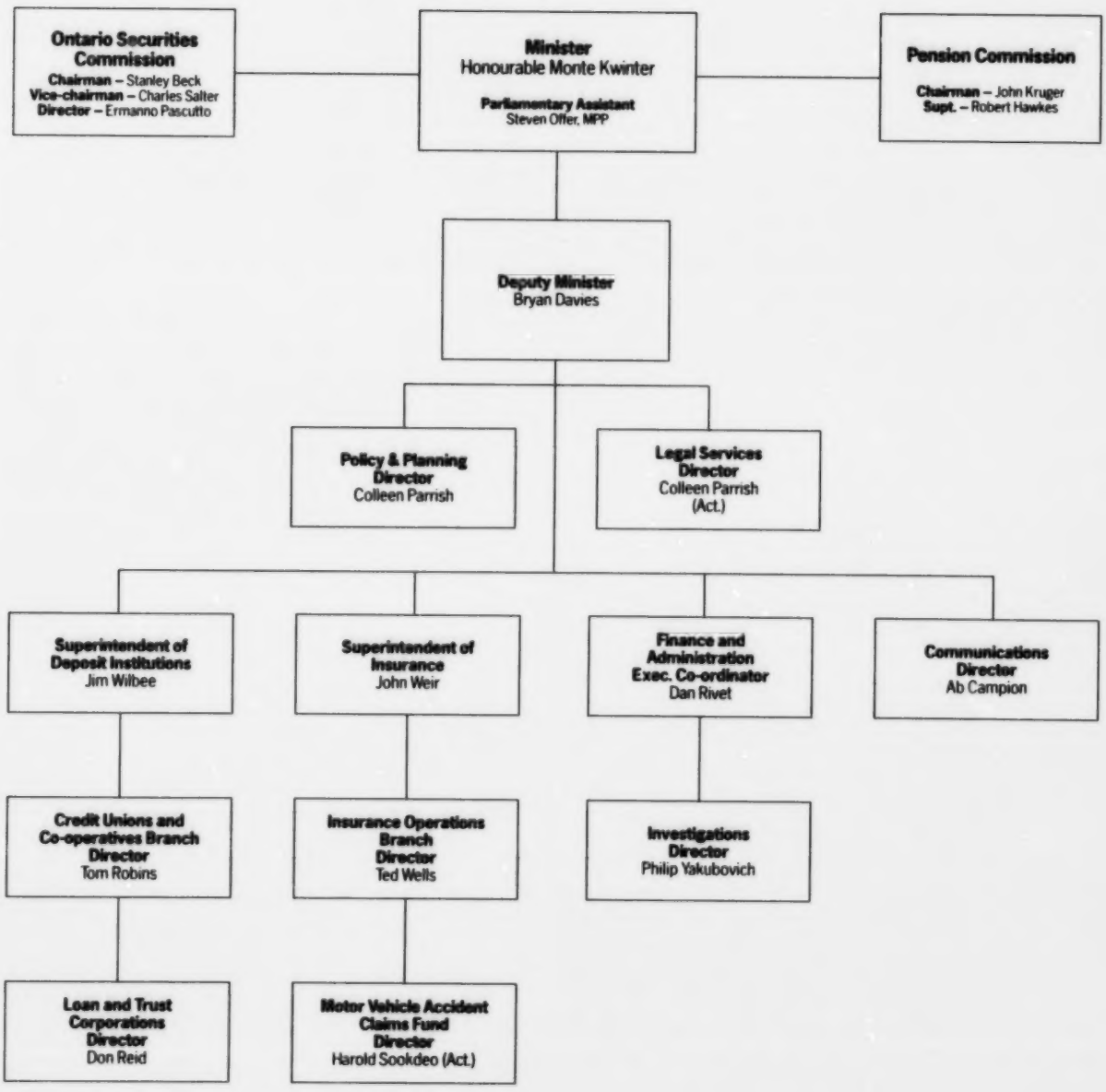

as of March 31, 1987

Ministère des Institutions financières

1987 Rapport Annuel

Ontario Ministère des Institutions Financières

En page couverture : Les cadres du ministère des Institutions financières rencontrent le sous-ministre chaque semaine pour aborder diverses questions de planification. Ci-Contre : Don Reid, directeur de la Direction des compagnies de prêt et fiducie; Angie Stevens, adjointe administrative de la Division des finances et de l'administration; Robert Hawkes, surintendant de la Commission des régimes de retraite de l'Ontario et Harold Sookdeo, qui dirige le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de voiture automobiles.

L'honorable Lincoln Alexander
Lieutenant-gouverneur de l'Ontario

Le ministère des Institutions financières a l'honneur de vous présenter son rapport annuel pour l'exercice 1986-87.

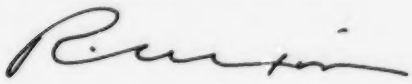

Le ministre,
Robert Nixon,
Janvier 1988.

Table des matières

Message du ministre	4
Message du sous-ministre	5
Division des établissements de dépôt	6
Compagnies de prêt et de fiducie	6
Caisses populaires et coopératives	6
Division des assurances	8
Facility Association	9
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles	9
Société ontarienne d'assurance des actions et dépôts	9
Registered Insurance Brokers of Ontario	9
Politiques et administration	10
Finances et administration	10
Enquêtes	10
Services juridiques	10
Politiques et planification	11
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	12
Commission des régimes de retraite de l'Ontario	14
Lois appliquées	15
États financiers	16
Organigramme	18

Message du ministre

Au cours de sa première année d'existence, le ministère des Institutions financières s'est engagé à mettre de l'avant une réglementation de haut calibre.

Pour accomplir cette tâche, nous procédons à une révision de la réglementation des institutions financières afin de donner à tous les concurrents des occasions égales et suffisantes d'intervenir sur les marchés financiers au pays et à l'étranger.

En outre, nous avons répondu aux préoccupations actuelles en appliquant des solutions novatrices à la crise de l'assurance responsabilité civile et en nommant des groupes de travail pour faire des recommandations sur l'assurance-automobile sans égard à la responsabilité et sur l'indexation des prestations de retraite.

Au nombre des initiatives que nous comptons prendre cette année pour témoigner de notre désir de raffermir la stabilité de nos institutions financières, tout en laissant place à la croissance et à l'innovation, mentionnons une plus grande ouverture du marché des valeurs mobilières de l'Ontario et l'adoption d'une nouvelle loi sur les compagnies de prêt et de fiducie.

Je tiens à remercier le grand nombre d'entreprises et de groupes de consommateurs dont la participation à l'élaboration des politiques a contribué aux réalisations du ministère.

Enfin, je désire féliciter les fonctionnaires de notre ministère ainsi que les employés de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et ceux de la Commission des régimes de retraite de l'Ontario, dont l'ardeur au travail a permis au ministère des Institutions financières de terminer son premier exercice d'une façon si productive.

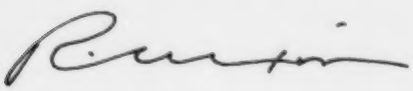

Robert Nixon

Message du sous-ministre

Il est difficile de croire, lorsqu'on voit toute la gamme d'activités entreprises ainsi que les neuf grands projets de loi qui ont été présentés à l'Assemblée législative, que la création du ministère des Institutions financières remonte à seulement un an.

Depuis la division du ministère de la Consommation et du Commerce en deux entités distinctes le 1er avril 1986, les 450 employés du ministère des Institutions financières et de ses commissions ont fait preuve d'une énergie et d'un enthousiasme débordants. Il faut les féliciter d'avoir pu procéder à des réformes importantes des règlements touchant les institutions financières et les services qui ressortissent à la province.

Par un travail de coordination et de collaboration, les divisions chargées des établissements de dépôt et des assurances ainsi que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et la Commission des régimes de retraite de l'Ontario ont pu mettre sur pied une équipe de travail vraiment efficace.

En cette année chargée et souvent trépidante, notre petit ministère a été en mesure de montrer qu'il pouvait accomplir un travail énorme de manière consciencieuse et professionnelle.

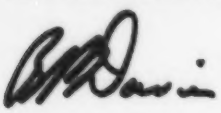

Bryan M. Davies

La Division des établissements de dépôt

Protège les dépôts des consommateurs tout en favorisant la souplesse du marché financier

Services aux caisses populaires et coopératives

Les efforts incessants visant à promouvoir le bien-être économique du réseau des caisses populaires et credit unions de l'Ontario ont inspiré la publication au mois d'août d'un document de discussion bilingue intitulé "Un programme de changement." L'actif de ces établissements totalise 7,9 milliards de dollars, en hausse de près d'un milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent.

La publication de ce document a été suivie, pendant six mois, de consultations qui se sont concrétisées par des rencontres régionales à North Bay, Sudbury, Ottawa, Windsor, St. Catharines, Toronto, Sault Ste. Marie, Thunder Bay, Kapuskasing et Kenora. Ces rencontres ont attiré plus de 1000 représentants de l'industrie et suscité plus de 1200 lettres à la Direction et 300 mémoires officiels dans lesquels l'industrie et le public ont présenté des observations fort utiles.

Les modifications apportées au programme et rendues publiques à la fin de mars provenaient directement de ces consultations. Les articles qui ne nécessitaient aucune modification à la loi ont été mis en oeuvre sans tarder.

Grâce à son nouveau système informatique, la Direction a pu soutenir les efforts qui ont été déployés pour améliorer et uniformiser la conduite des affaires. Mis en place à l'origine en 1985, le système est maintenant pleinement opérationnel et permet à la Direction de communiquer en direct avec la Société ontarienne d'assurance des actions et dépôts.

Le système facilite la surveillance des établissements pour signaler tous les cas d'inobservation des règlements. On l'utilise également pour élaborer des normes commerciales et financières à l'intention des credit unions et des caisses populaires.

On a entrepris des consultations pendant l'année avec les représentants de coopératives de travailleurs, d'agriculteurs et de logements ainsi qu'avec les ministères qui sont à leur service. On a aussi examiné des projets de modification à la loi en fonction des propositions que ces discussions avaient permis de dégager.

Statistiques brèves :

Membres des caisses populaires et des credit unions de l'Ontario :	1,8 million
Nombre de caisses populaires et de credit unions :	827
Coopératives créées pendant l'exercice :	59
Coopératives en exploitation en Ontario :	922
Actif de l'industrie :	7,9 milliards de dollars
Actif(estimation) des coopératives :	540 millions de dollars

Compagnies de prêt et de fiducie

La Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie qui est passée en deuxième lecture en novembre vise principalement à protéger davantage les dépôts des consommateurs en plus d'accroître la confiance du public dans l'industrie. Cette loi renferme également des dispositions qui étendent les pouvoirs d'investissement des compagnies intéressées et modernisent les règles qui les touchent.

Les activités financières des compagnies régularisées par la Direction des services aux caisses populaires et aux coopératives sont surveillées par la Section des normes financières et commerciales. Nardeo Sham, à gauche, et Brian Smith font parti du personnel chargé de remplir cette fonction.

Par exemple, un article de la loi exige qu'au moins la moitié des administrateurs d'une compagnie de prêt ou de fiducie ne soient pas des dirigeants de l'entreprise ni des personnes qui détiennent plus de cinq pour cent des actions donnant droit de vote de ladite compagnie. La nouvelle loi précise également, pour la première fois, que ses dispositions ne s'appliquent pas aux filiales de banques qui s'occupent de prêts hypothécaires.

Premier projet de loi de nature commerciale à être rédigé en français et en anglais, la Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie faisait l'objet à la fin de l'année d'un examen de chacune de ses dispositions. On prévoit qu'elle sera promulguée au cours de la session 1987-1988.

L'étude approfondie de la Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie est le fruit des mêmes circonstances qui, en 1983, ont mené à la mainmise sur trois compagnies de fiducie par le registrateur des compagnies de prêt et de fiducie. Deux de ces compagnies sont toujours sous sa tutelle, bien que leurs activités diminuent et qu'on procède à la liquidation de leurs actifs.

Les innovations technologiques ont permis à la Direction d'augmenter sa base de données que l'industrie utilise comme outil de surveillance.

On a institué promptement des procédures judiciaires contre les entreprises qui avaient omis de produire des états financiers. Ces poursuites ont cependant été suspendues à l'égard d'une entreprise qui, sur réception d'une mise en demeure, s'est empressée de respecter la loi.

Les représentants de la Direction ont poursuivi leur collaboration avec leurs homologues fédéraux et provinciaux afin de promouvoir l'uniformité des méthodes de surveillance, de la réglementation et des pratiques de déclaration des institutions financières dans tout le pays.

Statistiques brèves

Compagnies de prêt et de fiducie surveillées et réglementées par la Direction:	88
Comprenant:	
Entreprises constituées dans la province:	26
Entreprises constituées ailleurs:	62

Au service du public

La Division des établissements de dépôt a pour fonction de protéger les dépôts des consommateurs et d'assouplir le marché des investissements afin que les institutions financières puissent y prospérer.

La Division est chargée de la réglementation et de l'enregistrement des compagnies de prêt et de fiducie ainsi que des credit unions et caisses populaires. Elle s'occupe aussi de la constitution des coopératives. La Division surveille les opérations quotidiennes et la structure des établissements pour garantir l'observation des règlements et directives.

Ces règlements et directives sont soigneusement agencés pour ne pas imposer un contrôle restrictif des établissements afin que ces derniers soient en mesure d'exercer une activité stable et rentable pour bien servir les résidents de l'Ontario.

Lois dont l'application relève de la Division :

Loi sur les caisses populaires et les credit unions
Loi sur les compagnies de cautionnement
Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie
Loi sur les coopératives
Ontario Credit Union League Act

Surintendant des établissements de dépôt :
J.J. Wilbee

Directeur des compagnies de prêt et de fiducie :
D.J. Reid

Directeur des services aux caisses populaires et coopératives :
T.T. Robins

La Division des assurances

Permet aux consommateurs de souscrire des assurances auprès d'assureurs solvables

Les efforts déployés l'an dernier pour aborder les problèmes de coût et de volume dans l'industrie de l'assurance en Ontario ont commencé à porter fruit cette année.

Dans son rapport qu'il a présenté au mois de mai, le Groupe de travail sur l'assurance de l'Ontario a dégagé les questions et présenté une liste de secteurs à examiner. L'un d'entre eux, l'assurance-automobile, fait actuellement l'objet d'une enquête approfondie dirigée par le juge Coulter A. Osborne.

Le programme d'aide aux marchés, établi l'an dernier pour traiter les problèmes d'assurance responsabilité civile, a répondu à plus de 4 500 appels provenant de petites entreprises et d'organismes à but non lucratif. Le programme a fourni des renseignements et une aide pour aider ces organismes à obtenir de l'assurance par l'intermédiaire de l'Assurance Ontarienne de responsabilité civile. Ces 38 assureurs ont été regroupés par la Division pour offrir une assurance responsabilité civile à tous ceux qui ne peuvent en obtenir dans le marché traditionnel de l'assurance.

Plusieurs modifications ont également été apportées pendant l'année à la loi et aux règlements. La Loi sur les assurances a été modifiée afin de créer le cadre d'un fonds général d'indemnisation pour l'industrie des assurances. Une autre modification, étendant les pouvoirs d'investissement des compagnies mutuelles d'assurance agricole et les autorisant à établir des filiales, a reçu la sanction royale au mois de février. On a adopté des règlements exigeant que les agents d'assurance sur la vie exercent leur carrière à plein temps plutôt qu'à temps partiel afin de mieux servir leur clientèle.

Une loi et des règlements ont été mis en vigueur pour réglementer la Bourse canadienne des assurances et les syndicats et courtiers qui en sont membres.

Les trois premières bourses réciproques d'assurance établies dans la province à l'intention des avocats et des conseils scolaires ont reçu leur accréditation le 1er janvier 1987. Ces bourses, qui représentent une solution de rechange au marché traditionnel de l'assurance, ont reçu l'appui de la Division qui en a fait la promotion.

La Division poursuit ses échanges avec d'autres ministères pour tenter de résoudre les problèmes d'assurance que connaissent leurs groupes de clients.

À la fin de l'année, une délégation du ministère s'est rendue en Europe pour promouvoir le marché des capitaux et des assurances de l'Ontario et pour entreprendre des discussions avec les représentants des communautés financières européennes. Au nombre des membres qui ont accompagné le ministre pendant cette mission, mentionnons John Weir, surintendant des assurances; le juge Coulter A. Osborne, président de l'Enquête sur l'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles en Ontario; John Laskin, conseiller juridique de la Commission; et Edward Belton, président de la Bourse canadienne des assurances.

Cathy Ball dirige six préposés à l'administration dans le bureau du Surintendant des assurances. Paul Sims, commis de l'unité centrale d'entreposage des dossiers, fait parti de l'équipe.

Statistiques brèves :

Compagnies autorisées à établir des contrats d'assurance en Ontario :	560
Barèmes de taux examinés aux termes de la Loi sur l'assurance-automobile obligatoire :	3
Barèmes de taux examinés aux termes de la Loi sur les services hospitaliers et médicaux prépayés :	5
Audiences sur la délivrance de permis à des compagnies :	2
Audiences sur la délivrance de permis à des agents :	7

Au service du public

Étant donné que la plupart des résidents de l'Ontario ont souscrit une forme quelconque d'assurance, que ce soit pour des biens mobiliers, une automobile ou une responsabilité civile, les décisions prises par le Bureau du surintendant des assurances influent sur à peu près tout le monde dans la province.

Le Bureau a donc pour tâche de veiller à ce que les consommateurs puissent obtenir l'assurance dont ils ont besoin et que les assureurs aient les moyens financiers de régler les sinistres des détenteurs de police et autres bénéficiaires. Pour accomplir ce but, le Bureau surveille les opérations des assureurs et répond aux plaintes des clients. Il prend également des mesures afin que des solutions novatrices soient élaborées pour faire face aux problèmes qui surviennent sur le marché de l'assurance.

Lois dont l'application relève de la Division :
Loi sur les assurances
Loi sur l'assurance-automobile obligatoire
Loi sur l'assurance maritime
Loi sur la Bourse canadienne des assurances
Loi sur les compagnies de cautionnement
Loi sur les contrats de placement
Loi sur l'inscription des courtiers d'assurances
Loi sur les services hospitaliers et médicaux prépayés

Surintendant des assurances :
John Weir

Directeur des compagnies d'assurance :
Edward J. Wells

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles

Pendant l'exercice, le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles a versé un peu plus de 4,5 millions de dollars au total à des victimes d'accidents d'automobiles. Le nombre de demandes de règlement s'est établi à 769 pour cet exercice. À la fin de l'exercice, on comptait 1094 sinistres non réglés correspondant à un passif estimé à 7 millions de dollars, soit 6400 $ en moyenne par demande.

Pendant l'exercice, le Fonds a enregistré un excédent de 5,9 millions de dollars. Celui-ci s'ajoute à l'excédent précédent pour porter le total du Fonds à 10,9 millions de dollars. Cet excédent est attribuable en partie à des recouvrements plus nombreux ainsi qu'à l'intérêt perçu sur le solde et à la fluctuation cyclique du coût des permis des conducteurs.

Au service du public

Le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles indemnise les victimes (qui ne sont pas protégées par une assurance) d'accidents causés en Ontario par des véhicules automobiles. Bien que l'assurance-automobile soit devenue obligatoire dans cette province en 1979, le Fonds demeure le seul recours des victimes d'accidents causés par des véhicules non assurés ou non identifiés, dans le cas où la victime n'est pas couverte par une autre assurance. Le Fonds continue d'indemniser les victimes d'accidents qui se sont produits avant l'introduction de l'assurance obligatoire, mais le nombre de ces demandes continue de diminuer chaque année.

Loi dont l'application relève du Fonds :
Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles

Directeur :
Harold Sookdeo (par intérim)

Organismes indépendants

En plus des conseils et commissions qui relèvent directement du ministère, les organismes suivants fonctionnent de façon indépendante en vertu d'une loi que le ministère est chargé d'appliquer.

- La Facility Association est un organisme de l'industrie qui gère un fonds d'assurance-automobile pour les automobilistes ayant de la difficulté à s'assurer autrement, généralement en raison du facteur de risque élevé auquel ils sont associés.

Cet organisme relève du Surintendant des assurances en vertu de la Loi sur l'assurance-automobile obligatoire et présente un rapport annuel à l'Assemblée législative.

- La Société ontarienne d'assurance des actions et dépôts est une société de la Couronne indépendante qui a pour rôle essentiel de fournir des assurances-dépôts aux credit unions et aux caisses populaires. Elle publie son propre rapport annuel.

- La Registered Insurance Brokers of Ontario (RIBO) se charge de l'accréditation et de la réglementation des courtiers en assurance I.A.R.D. Elle ne s'occupe pas des courtiers en assurance-vie et assurance-maladie.

La RIBO relève du Surintendant des assurances en vertu de la Loi sur l'inscription des courtiers d'assurances. Le Surintendant procède à un examen de ses activités et en présente un rapport annuel à l'Assemblée législative.

Politiques et administration

Fournit des services de soutien aux divisions du ministère

Finances et administration

■ Bureau du coordonnateur principal

En cette première année d'existence du ministère, on a créé le Bureau du coordonnateur principal pour servir essentiellement de canal aux divers services de soutien.

Ces services, qui sont fournis par le ministère de la Consommation et du Commerce, comprennent la comptabilité, la vérification, les ressources humaines et les communications.

Le coordonnateur principal, assisté d'un petit noyau d'adjoints d'administration, s'occupe d'acheminer aux bureaux appropriés les demandes de services de soutien que lui présentent les programmes et veille ensuite à ce que les services soient fournis selon les besoins. Le Bureau du coordinateur exerce également une supervision générale des aspects administratifs du ministère afin d'assurer l'observation de la politique du ministère et des normes administratives.

■ Direction des enquêtes

Cette direction offre un service de soutien d'un genre différent aux divisions du ministère. Lorsque des établissements inscrits auprès du ministère, des compagnies de prêt et de fiducie, des caisses populaires, credit unions et coopératives ainsi que des compagnies d'assurance sont soupçonnés de conduite illégale, des agents spéciaux font alors enquête. Dans leurs rapports, ces enquêteurs peuvent proposer les correctifs qui s'imposent ou recommander des mesures réparatrices ou l'engagement de poursuites à l'égard de quiconque aurait enfreint les lois du ministère.

Au cours de l'exercice, des enquêtes ont eu lieu avec la participation de divers corps policiers locaux de l'Ontario lorsqu'il a semblé y avoir eu violation de l'une des lois suivantes : Loi sur les assurances, Loi sur la Bourse canadienne des assurances, Loi sur les caisses populaires et les credit unions, Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie, Loi sur les régimes de retraite et Loi sur les courtiers en hypothèques.

Statistiques brèves :

Enquêtes effectuées :	139
Audiences tenues aux termes de la Loi sur les assurances :	7
Enquêtes entourant des demandes de permis :	5 320

Au service du ministère

Par l'intermédiaire de ses deux bureaux, la Division fournit des services d'enquête et d'administration à la Division des établissements de dépôt et à la Division des assurances du ministère. Cette Division est chargée de répondre à ces besoins communs de manière à rendre le service efficace et à éliminer tout dédoublement des tâches et des connaissances spécialisées.

Coordinateur principal :

Dan Rivet

Directeur des enquêtes :

Phil Yakubovich

Services juridiques

Voici les lois du ministère qui ont reçu la sanction royale pendant l'exercice :

■ **La Loi de 1986 sur la Bourse canadienne des assurances** établit les règles, procédures, structure et opérations de la Bourse canadienne des assurances, organisme à but non lucratif qui a pour fonction de centraliser la vente et la souscription d'assurance et de réassurance par ses membres.

■ **La loi de 1986 modifiant la Loi sur les assurances** (compagnies mutuelles d'assurance agricole) étend les pouvoirs d'investissement des compagnies mutuelles d'assurance agricole et leur permet d'investir dans des compagnies d'assurance par actions à responsabilité illimitée en propriété exclusive.

■ **La loi de 1986 modifiant la Loi sur les valeurs mobilières** comprend un cadre de réglementation pour les organismes de compensation, de nouvelles dispositions reliées aux offres publiques d'achat et d'émission, de même que de nouvelles règles et des peines à l'égard des opérations délictueuses commises entre initiés.

■ **La loi de 1986 modifiant la Loi sur les assurances offre un** plan d'indemnisation aux propriétaires d'une police ou aux ayants droit lorsque les compagnies d'assurance de biens et accidents deviennent insolvables.

De plus, deux projets de loi remplaçant des lois actuelles ont été présentés en deuxième lecture et ont été portés à l'ordre du jour de la session suivante :

■ **La Loi de 1986 sur les compagnies de prêt et de fiducie** renferme des politiques plus rigoureuses dans divers domaines comme la protection du déposant, la responsabilité en matière de gestion, les conflits d'intérêt et les transactions d'initiés.

■ **La Loi de 1986 sur les régimes de retraite** applique la réforme des régimes de retraite à laquelle avaient souscrite les représentants des divers gouvernements du Canada ces dernières années et adapte les prestations de retraite aux dispositions de la Charte des droits et libertés.

La Loi de 1986 sur le ministère des Institutions financières, qui fixe le cadre législatif du ministère pour lui permettre de remplir son mandat, a franchi l'étape de la première lecture pendant l'exercice.

On a également apporté des modifications ou des ajouts aux règlements afférents aux lois suivantes :

- Loi sur la Bourse canadienne des assurances
- Loi sur la vente à terme de marchandises
- Loi sur les coopératives
- Loi sur les caisses populaires et les credit unions
- Loi sur les assurances
- Loi sur les contrats de placement
- Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie
- Loi sur les courtiers en hypothèques
- Loi sur les régimes de retraite
- Loi sur les valeurs mobilières

Marie Rounding, directrice de la Direction des services juridiques, discute d'informatique avec Bob Rybak, le sous-directeur du service de soutient pour les utilisateurs du centre des services informatisés de la section des finances et de l'administration.

Au service du ministère

L'une des grandes fonctions de cette Direction est d'élaborer de nouveaux textes de loi à présenter à l'Assemblée législative, ainsi que des amendements et des modifications ou ajouts aux règlements existants. Elle offre également des conseils d'ordre juridique sur toutes les autres affaires qui relèvent du ministère. Les représentants de la Direction, au nom du ministère, entreprennent des poursuites, témoignent à des audiences administratives et observent le déroulement des litiges.

Directrice :

Colleen Parrish (par intérim)

Nota :

Au moment de la restructuration du ministère en novembre 1986, on a divisé en deux bureaux distincts, comme il est indiqué ici, la Direction des politiques, de la planification et des services juridiques. La nomination du directeur des Services juridiques n'a eu lieu qu'après la fin de l'année.

Direction des politiques et de la planification

Au cours de l'exercice, la Direction des politiques et de la planification a effectué des recherches et des analyses à l'égard de nombreuses initiatives entreprises par le ministère, notamment :

- l'adoption de la nouvelle Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie et de la Loi sur les régimes de retraite;
- les révisions apportées à la Loi sur les assurances en vue de créer un régime général d'indemnisation et d'étendre les pouvoirs d'investissement des compagnies mutuelles d'assurance agricole;
- l'établissement d'un groupe de travail indépendant ayant pour mandat d'examiner le système délictuel d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles ainsi que les conséquences de la mise en application d'un régime d'assurance-automobile sans égard à la responsabilité;
- l'établissement d'un groupe de travail externe ayant pour tâche de déterminer une formule et une méthode d'application graduelle appropriées visant à protéger de l'inflation les prestations de régimes de retraite privés;
- le Programme de changement, qui a pour but de rétablir le mouvement des caisses populaires et des credit unions de l'Ontario.

La Direction représente le ministère au sein de nombreux comités interministériels et elle assure la liaison avec les autres provinces et le gouvernement fédéral sur des questions d'envergure nationale. Au cours de l'exercice, la Direction s'est penchée sur les répercussions de diverses questions, notamment la réforme des pensions, le libre-échange, les centres bancaires internationaux, la réforme fiscale et d'autres questions touchant la révision de la réglementation des institutions financières.

Parmi les autres questions examinées par la Direction à la fin de l'exercice, notons l'assurance-automobile et les problèmes particuliers d'assurance responsabilité civile pour des groupes spéciaux comme les programmes de services sociaux et les organismes financés par le gouvernement de l'Ontario.

Au service du ministère

La Direction des politiques et de la planification s'occupe d'élaborer et de coordonner les politiques qui peuvent avoir une incidence globale sur les institutions financières. Elle étudie les politiques pour s'assurer qu'elles respectent les buts et objectifs du ministère. Elle fournit également conseils et analyses sur les questions d'actualité au sous-ministre ainsi qu'aux cadres supérieurs du ministère.

Pour mener à bien cette fonction d'analyse et de coordination, la Direction consulte les autres directions du ministère ainsi que les représentants de la Commission des valeurs mobilières et de la Commission des régimes de retraite afin de recueillir leurs observations. La Direction consulte également les industries assujetties à la réglementation, d'autres échelons de gouvernement, les universités et le public.

Directrice :

Colleen Parrish

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Veille à la bonne marche du marché des capitaux

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, dont le mandat est de protéger les investisseurs tout en favorisant l'activité du marché des capitaux, a fait parler d'elle à l'étranger au cours de l'exercice.

Pour promouvoir la croissance du marché des valeurs mobilières de l'Ontario sur la scène internationale en pleine effervescence, la Commission a élaboré le cadre d'un nouveau système de réglementation, qu'on a appelé le "Big Bang" de l'Ontario; le nom provient de la vaste réforme de la réglementation qui a eu lieu l'an dernier à Londres, en Angleterre.

Élaborées avec l'aide de tous les secteurs, les nouvelles règles favoriseront une plus grande participation étrangère sur le marché des valeurs mobilières de l'Ontario lorsqu'elles entreront en vigueur le 30 juin 1987. Les règles permettront également aux institutions financières du Canada, comme les banques, les compagnies d'assurance et de fiducie et les investisseurs non financiers, d'avoir des services de courtage de valeurs mobilières de l'Ontario.

Les textes de loi régissant la plupart de ces initiatives historiques entreront en vigueur au début du prochain exercice, assurant ainsi la protection continue des investisseurs.

Tout en déployant de telles mesures et en faisant d'autres préparatifs en vue de cette expansion internationale, la Commission a continué de veiller à encourager la confiance des investisseurs en s'attachant à diverses questions dont les délits d'initiés et les offres publiques d'achat. Une procédure judiciaire instituée contre la firme Canadian Tire a retenu l'attention. C'est ainsi que la CVMO, pour éviter que ne soient enfreints les droits des actionnaires, a empêché les actionnaires majoritaires de cette entreprise de vendre leurs actions à 160 $ l'unité parce qu'aucune offre n'avait été faite à l'égard des actions minoritaires. La décision de la Commission, que deux instances judiciaires ont elles-mêmes retenues, a été accueillie comme une heureuse initiative visant à assurer une fois de plus des transactions honnêtes et raisonnables dans la province.

La CVMO a aussi tenu d'autres audiences et enquêtes relativement à des accusations au criminel sur une transaction frauduleuse de titres et sur de mauvaises pratiques de courtage.

Le commerce des valeurs mobilières hors cote a été largement stimulé cette année par l'adoption du Système canadien automatisé de transactions hors-bourse. Fournissant des renseignements plus à jour sur le commerce des actions hors cote, le système automatisé est exploité avec le concours de la Bourse de Toronto qui a aussi participé à la mise sur pied de ce projet. Le système vise à accroître les négociations des actions hors cote, option tout particulièrement intéressante pour les jeunes entreprises minières en quête de fonds.

La Commission a tenu des audiences publiques pour examiner de nouvelles politiques ayant pour but d'accroître les sources de financement des jeunes compagnies minières.

La CVMO a également abordé d'autres questions comme l'utilisation des frais de courtage, la divulgation de la rémunération des cadres, les tactiques défensives lors d'offres publiques d'achat et la production d'états financiers dans les délais voulus. Un groupe de travail a été constitué pour étudier des méthodes visant à améliorer les communications des entreprises avec leurs actionnaires qui font appel à des mandataires et pour proposer un système national visant à redonner le droit de vote à ce genre d'actionnaires.

Syl Forestieri coordonne les maintes fonctions qui se rattachent au traitement de texte, et participe à la production du Bulletin OSC (Bulletin de la Comission des valeurs mobilières de l'Ontario) de 200 pages. Le Bulletin est distribué chaque semaine aux investisseurs Canadiens.

Au service du public

Chargée de réglementer le marché des valeurs mobilières de la province, la CVMO a pour tâche d'encourager la confiance des investisseurs dans les marchés financiers et d'encourager la constitution de capitaux.

La Commission atteint ses buts grâce aux lois qui relèvent de sa compétence, appuyée dans sa mission par des organismes autoréglementés comme la Bourse de Toronto, les marchés à terme de la Bourse de Toronto et l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières. Elle évalue et approuve également les nouveaux titres qui sont offerts au public, fait enquête sur les infractions aux règlements et surveille les activités de la Bourse et des marchés à terme de Toronto.

Un tribunal nommé statue sur des questions, litiges et événements du marché et formule des politiques et des propositions en vue de l'élaboration de nouveaux règlements.

Lois dont l'application relève de la Commission :
Loi sur la Bourse de Toronto
Loi sur les dépositaires d'argent
Loi sur les marchés à terme de la Bourse de Toronto
Loi sur les valeurs mobilières
Loi sur la vente à terme de marchandises

Président de la Commission :
Stanley M. Beck

Vice-président :
Charles Salter

Directeur :
Ermanno Pascutto

Sous-directeur de l'enregistrement :
C.E. Goad

Sous-directeur de l'application des règlements :
John F. Leybourne

Sous-directeur du financement des entreprises :
Robert E. Steen

Sous-directeur des ventes à terme de marchandises :
David D. Walters

La Commission des régimes de retraite de l'Ontario

Encourage l'amélioration des régimes de retraite financés par les employés

Des décisions juridiques importantes en 1986 au sujet du retrait des fonds excédentaires de régimes de retraite ont suscité une vive controverse au sein du mouvement syndical, des médias et à l'Assemblée législative provinciale et, du même coup, ont fait renaître un débat tout aussi important sur la protection des régimes de retraite contre l'inflation. Ensemble, ces deux questions ont marqué pour la Commission des régimes de retraite de l'Ontario une année de changements et de défis sans précédent.

Le point culminant des débats est survenu le 9 décembre lorsque le gouvernement s'est réengagé à indexer les régimes de retraite en nommant un groupe de travail auquel il a donné le mandat d'établir la formule la plus appropriée de protection contre l'inflation et le processus d'application graduelle. Composé de trois membres, ce groupe de travail doit déposer son rapport en décembre 1987.

Au moment où la nomination du groupe de travail a été annoncée, un moratoire immédiat était également imposé sur tous les retraits d'excédents des régimes de retraite. Ce moratoire demeurera en vigueur tant que le groupe de travail n'aura pas rédigé son rapport et qu'un programme obligatoire de protection contre l'inflation ne sera pas en place.

Au cours de la période de huit mois qui a précédé le moratoire, la Commission a étudié 24 demandes de remboursement d'excédents de régimes existants, pour un montant de 42 325 000 $. Elle a aussi permis la liquidation de 67 régimes et le remboursement d'excédents s'établissant à 38 666 000 $.

Les déclarations faites par le ministre ont contribué à mettre en place les importantes réformes des pensions auxquelles tous les gouvernements au Canada avaient déjà donné leur accord unanime. En décembre, la Loi sur les régimes de retraite était présentée à l'Assemblée législative.

En vertu du projet de loi, tout employé à plein temps peut participer au régime de retraite de son employeur après deux ans de service, quel que soit son âge. Un employé à temps partiel peut adhérer après deux ans de service s'il compte 700 heures d'emploi dans les deux années en question ou s'il a droit à au moins 35 pour cent des "gains maximums ouvrant droit à pension" en vertu du Régime de pensions du Canada. Les prestations accumulées après la date d'entrée en vigueur de la loi seront acquises et bloquées dans le régime après deux ans de participation, quel que soit l'âge du cotisant. Le projet de loi exige également des employeurs qu'ils contribuent, au moment de la cessation du régime ou de la retraite ou du décès de l'employé, au moins la moitié des prestations accumulées par le membre après la date d'entrée en vigueur de la loi. La loi prévoit aussi l'imputation de taux d'intérêt prescrits aux cotisations de l'employé au moment de sa cessation d'emploi afin que celui-ci puisse profiter des revenus de placement de la caisse de retraite.

À la fin de l'exercice, le projet de loi était déposé pour étude au Comité permanent sur l'administration publique générale.

Les responsabilités supplémentaires imposées à la Commission par la réforme des pensions ont fait naître le besoin de nommer un président à plein temps. Le 26 septembre, on procédait à la nomination de John P. Kruger à ce poste.

À la suite de son étude des activités et des besoins futurs de la Commission, une restructuration importante de la Commission a été faite. On a créé deux nouvelles divisions, raffermi la structure actuelle d'étude des régimes de retraite et mis en place de nouveaux systèmes informatisés.

L'Ontario joue un important rôle de premier plan dans la réforme des pensions puisqu'elle réglemente environ 60 pour cent des régimes de retraite du Canada. Par sa restructuration, la Commission a pu montrer une image forte, dynamique et claire qui lui permet de faire face aux réalités de l'avenir.

Au service du public

Créée en 1965 pour favoriser la création, la croissance et l'amélioration des régimes de retraite financés par les employés dans la province, la Commission des régimes de retraite de l'Ontario réglemente à l'heure actuelle quelque 11 000 régimes auxquels participent environ 1,8 million d'employés. On estime que l'actif total des régimes de retraite du secteur privé et du secteur public qu'elle réglemente dépasse les 80 milliards de dollars.

La Commission administre également le Fonds de garantie des prestations de retraite, établi en 1980 pour protéger les employés dont les régimes n'étaient pas suffisamment provisionnés pour couvrir leurs obligations. Aucune autre province n'offre ce genre de protection.

Loi dont l'application relève de la Commission :

Loi sur les régimes de retraite

Président de la Commission :

John P. Kruger

Surintendant des régimes de retraite :

Robert Hawkes

Fonds de garantie des prestations de retraite

(accordé entre les états financiers au 31 mars 1986 et le rapport annuel de 1986)

Fonds de garantie des prestations de retraite	(000s $)
Actif au 1er avril 1986	6 204 $
Crédits	
Primes des employeurs	1 384 $
Revenu des placements	691 $
Débits	
Primes payées	225 $
Frais d'administration du Fonds	30 $
Solde au 31 mars 1987	8 024 $

Lois Appliquées

Voici la liste des lois dont l'application relève du ministère.

Loi sur les assurances
Loi sur l'assurance-automobile obligatoire
Loi sur l'assurance maritime

Loi de 1986 sur la Bourse canadienne des assurances
Loi de 1982 sur la Bourse de Toronto
Loi sur les caisses populaires et les credit unions
Loi sur les compagnies de cautionnement
Loi de 1983 sur la compagnie Central Trust
Loi de 1983 sur la compagnie Crown Trust
Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie
Loi sur les contrats de placement
Loi sur les coopératives
Loi sur les courtiers en hypothèques
Loi sur les dépositaires d'argent
Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
Loi sur l'inscription des courtiers d'assurance

Loi de 1983 sur les marchés à terme de la Bourse de Toronto

Loi sur les régimes de retraite

Loi sur les services hospitaliers et médicaux prépayés
Loi sur la Société ontarienne d'assurance-dépôt
Loi sur les valeurs mobilières
Loi sur la vente à terme de marchandises

Ontario Credit Union League Limited Act, 1972
(non consolidée et non abrogée)

États financiers

Dépenses

	1986-87		1985-86	
	$	%	$	%
Administration du ministère	**460 650**	**1,5**	–	–
Normes financières				
Institutions financières	**13 859 507**	**45,5**	17 180 751	56,0
Commission des valeurs mobilières	**6 391 714**	**21,0**	5 555 928	18,2
FIVAVA	**–**	**–**	–	–
Régimes de retraite	**2 404 869**	**7,9**	1 537 954	5,0
Total partiel	**23 116 740**	**75,9**	24 274 633	79,2
Déboursés du Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles	**6 609 444**	**21,7**	6 198 702	20,2
Dépenses non inscrites au budget	**726 511**	**2,4**	179 304	0,6
TOTAL GÉNÉRAL, DÉPENSES DU MIF	**$30 452 695**	**100,0**	$30 652 639	100,0

États financiers

Recettes

	1986-87		1985-86	
	$	%	$	%
Administration du ministère	**1 202 597**	**4,2**	43 681	0,3
Normes financières				
Institutions financières	**4 958 655**	**17,8**	3 697 152	22,6
Commission des valeurs mobilières	**7 666 412**	**27,5**	2 229 359	13,7
FIVAVA	**12 464 662**	**44,7**	9 688 345	59,3
Régimes de retraite	**1 622 712**	**5,8**	672 282	4,1
TOTAL GÉNÉRAL, RECETTES DU MIF	**$27 915 038**	**100,0**	$16 330 819	100,0

Organigramme

Au 31 mars 1987